

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE

Séance du 12 octobre 2015 20h45

Convocation : 07/10/2015

Affichage : 07/10/2015

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil quinze, le douze octobre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents : Mesdames Aubé, Barnabon, Deprez, Szmiedt,  
Messieurs Broegg, Champagne, Gélineau, Lemaire, Lemaistre, Mauduit, Tiret

Absents excusés : Madame Deviers ayant donné procuration à Monsieur Lemaire  
Monsieur Baron ayant donné procuration à Madame Deprez  
Madame Varvarais ayant donné procuration à Madame Szmiedt

Absent : Monsieur Vincent

Secrétaire de séance : Madame Aubé

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur Champagne, maire, déclare le conseil municipal ouvert.

Approbation du précédent conseil municipal. Le précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération :

-Devis pour l'enseigne de la bibliothèque, le conseil municipal donne son accord.

Il demande le retrait de la délibération « Achat d'une balayeuse », vu l'intégration de la voirie dans la prochaine Communauté Urbaine, après délibération, à la majorité avec 10 voix pour, cette délibération est laissée à l'ordre du jour.

### Rapport des commissions

Monsieur Champagne donne la parole aux commissions qui se sont réunies depuis le dernier conseil.

**Animations-sport-culture :** Monsieur Lemaire donne les informations suivantes :

-Un administré de St Martin a intégré l'équipe de foot qui joue sur la commune,

-Les travaux du tennis avancent, ils ont pris un peu de retard suite aux intempéries.

-Une réunion « vie locale » est prévue vendredi prochain pour l'organisation d'halloween, soirée qui rencontre un vif succès.

Les conseillers sont invités à rester après le conseil municipal pour cette manifestation qui aura lieu le vendredi 30 octobre, au lieu du 31, compte tenu de la finale de rugby le 31.

-Une course d'orientation se déroulera sur les chemins communaux le jeudi 16 octobre. Cette course est organisée par l'IUT de Mantes, environ 100 élèves participeront à cette course. Un circuit a été planifié avec la condition de rester uniquement sur les chemins communaux.

-Fioul, plus de 40 000 litres doivent être livrés en fin de semaine permettant aux administrés de réaliser une économie d'environ 10%.

-Les matchs de rugby seront retransmis, à l'initiative d'un administré, dans l'ancienne école de Sandrancourt (voir affichage sur place).

**Port de l'Ilon :** Monsieur Gélineau informe, suite à la dernière réunion que différents sujets ont été évoqués, plusieurs propositions sont en cours afin de prendre les bonnes décisions.

Notre délégué doit faire des courriers listant les travaux qu'il effectue pour que la commune puisse vérifier que toutes les installations créées soient en conformité avec la réglementation en vigueur et aux normes.

Monsieur Gélineau rappelle la date de la prochaine réunion de la Commission du Port de l'Ilon le 20 octobre 2015 à 18h30.

**Finances :** Monsieur Tired donne un bilan financier du poste école et périscolaire.

Depuis le début de l'année civile :

- environ 30 000€ ont été dépensés pour le fonctionnement de l'école,
- 9300€ pour l'investissement,
- pour les TAP environ 4000€ ont été dépensés pour des recettes (Fond d'amorçage) de 3500€.

**Urbanisme :** Madame Szmiedt donne la liste des travaux d'urbanisme sur la commune.

<b>Déclaration Préalable</b>	
Remplacement porte de garage par porte de service et fenetre	ROUX 501 ch des Plateaux
Création d'une cloture	BECK 72 sente des Morigines
Peinture des volets	COELHO 20 rue des Baillis
Coupe de bois	DIGNIMONT 210 ch de la Désirée
<b>Permis de construire</b>	
modification de la charretterie-entrée du garage en s/sol-tailles des ouvrants	MARNONI 414 ch des Vignes
Extension pour création d'une maison d'habitation	CAPBER ch de la Villeneuve

Elle résume la réunion de la commission d'urbanisme pour les travaux en cours :

Les travaux sécurité sur la place de l'église avancent bien et les travaux de trottoirs sur la rue R. Lescène doivent commencer dès lundi 19/10/15 et se dérouler durant les vacances scolaires afin de gêner le moins possible la circulation qui sera alternée.

Une réunion PLU a eu lieu cet après-midi, le travail du jour était sur l'analyse du bâti.

Les membres de la commission, l'AUDAS ainsi que le cabinet Genin s'interrogent sur les contraintes de la loi Allur.

Quel est le devenir de notre PLU ?

Madame Szmiedt donne lecture d'un paragraphe de la réunion DGD du 1<sup>er</sup> octobre sur le « Plan local d'urbanisme intercommunal »

« Si l'EPCI engage une procédure d'élaboration de son PLUI avant le 31/12/2015 :

-Les conséquences :

-Les POS sont maintenus,

-Les PLU restent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLUI,

- Les PLUI en vigueur échappent à l'obligation de « grenellisation »,
- Les communes restent compétentes en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme,
- La CAMY est substituée aux communes membres dans la finalisation du PLU en cours d'élaboration (modifications et révisions). »

Monsieur Champagne apporte des réponses :

- Le transfert de compétence en matière de PLU à la CAMY au 31/12/2015, permet de gagner 2 ans (de 2017 à 2019) pour clôturer le PLU.
- Nous en gardons la maîtrise.
- La CAMY ne pourra élaborer 20 PLU.
- Les modifications de la loi NOTRE nécessitent cette démarche afin d'éviter le risque de tomber en RNU si nous n'avons pas fini en 2017.
- Les communes de la CAMY ouvrent ainsi un « parapluie ».

Les rapports de commissions terminés, Monsieur Champagne annonce que des conseillers municipaux souhaitent intégrer des commissions.

Commission Port de l'Ilon : Monsieur Baron et Madame Deprez,

Commission scolaire : Monsieur Tiret et Madame Deprez.

Après échange, un rapprochement auprès des pilotes est souhaité avant acceptation.

## **Ordre du Jour**

### **1) Création du compte 1342 « Amendes de police » sur le budget communal :**

La commune vient de recevoir par l'intermédiaire de la Trésorerie la somme de 9360€ correspondant au compte 1342 « Amendes de police » en investissement.

Le produit est partagé, proportionnellement au nombre des contraventions à la police de la circulation dressées sur leur territoire respectif au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle est faite la répartition suivant les règles juridiques budgétaires et comptables.

Ce compte n'était pas prévu au budget primitif 2015 et il est nécessaire de le créer.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal autorise la création de ce compte au budget 2015.

### **2) Convention centre de loisirs LES FILOUS :**

La convention présente a pour objet, la participation de la commune de St Martin la Garenne, située hors communauté de communes Vexin Val de Seine, aux frais du centre de loisirs Les Filous.

En participant, la commune permet à ses administrés de bénéficier du service public aux tarifs appliqués sur le territoire de la communauté.

-Soit à hauteur de 50€ par jour d'ouverture du centre quel que soit sa fréquentation.

-Soit pour la période considérée du 19/10/2015 au 29/07/2016, le montant forfaitaire à verser par la commune sera de 47 joursX50€ soit 2350€.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur Champagne à signer cette convention.

### 3) Complément à la délibération « Restauration du Retable » :

Monsieur Champagne informe d'un courrier du Service du patrimoine du Conseil Départemental concernant la restauration du retable de l'église de St Martin.

Le Conseil Départemental a retenu l'offre de l'Atelier de la Chapelle pour un montant total de 79 664.40€ TTC

Elle comprend la réfection complète de tous les éléments du retable ainsi que du tableau.

Une délibération avait été prise le 29/05/2015 pour un montant de 71 638.80€ TTC, sans le tableau.

Après avoir entendu l'exposé, considérant que l'œuvre une fois restaurée contribuera à l'enrichissement patrimonial de l'église, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- donne son accord pour la restauration de 79 664.40€. selon l'Atelier de la Chapelle,
- sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de 70% des travaux TTC,
- s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 30% du montant TTC.
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération ainsi que tous documents nécessaire à ce projet.
- inscrit le montant de ce dépenses au budget 2015 de la commune compte 2161 opération 35.

### 4) Amortissement de la subvention OPIEVOY :

Monsieur Champagne rappelle une délibération prise le 14/11/2006 concernant le projet OPIEVOY pour la réalisation de logements locatifs au 71 Rte de Mantes.

Cette délibération avait pour conséquence de garantir un contingent de 2 logements pour la commune et d'accorder une subvention de 50 000€ à l'OPIEVOY.

Cette somme doit être amortie en comptabilité et donc inscrite au budget 2016 de la commune.

L'amortissement sera sur 15 ans soit un montant annuel de 3334€ ventilé en dépense de fonctionnement et recette d'investissement.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal autorise ces inscriptions en comptabilité.

### 5) Renouvellement de la Convention de veille et d'intervention foncières suite aux évolutions législatives de 2014 et 2015 (SAFER) :

Notre collectivité bénéficie du dispositif de veille et d'interventions foncières sur les espaces agricoles et naturels depuis le 01/04/1999, dans le cadre d'une convention avec la SAFER Ile de France.

La loi pour la croissance et l'activité dite « loi Macron » promulguée le 06/08/2015 et publiée au journal officiel n°0181 le 07/08/15 permet également à la SAFER d'intervenir sur les donations hors cadre familial.

Il est donc nécessaire d'adapter la convention de veille et d'interventions foncières pour prendre en compte ces modifications.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

**6) Achat d'une balayeuse :**

En remplacement d'une balayeuse, vétuste et non réparable, deux devis sont présentés pour l'achat d'une balayeuse ramasseuse adaptable sur les tracteurs communaux.

L'Entreprise SIAM présent un devis d'un montant de 9750.00€ H.T

L'Entreprise DUPORT ..... De 9960.00€ H.T.

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident le devis de l'entreprise SIAM, Route de Meulan 78440 Guitrancourt pour un montant H.T de 9750€ soit 11 700.00€ TTC.

Dit que le montant sera imputé au budget 2015 de la commune compte 2157 opération 29.

**7) Convention de fonctionnement des services communs constituant la plateforme de services aux communes de la CAMY :**

Monsieur Champagne présente la convention de fonctionnement des services communs constituant la plateforme de services aux communes de la Camy.

Les services communs créés sur les fonctions supports sont les suivants :

Droit des sols, commande publique, juridique, Finances Ressources humaines et mutualisation, système d'information géographique (SIG).

La convention informe de la durée, des missions proposées, des prestations par niveau, des modalités de remboursement des frais de fonctionnement de la plateforme des services, des conditions des responsabilités.

Après délibération, avec 9 voix contre et 5 pour, à la majorité, le conseil municipal ne valide pas cette convention.

**8) Avis sur la création d'une Communauté Urbaine :**

Par délibération du 07/07/15, le Conseil communautaire a émis un avis favorable à la création d'une Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la fusion de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, la Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'agglomération de Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine, de Sein et Vexin Communauté de communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de communes Seine –Mauldre.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes membres de ces 6 EPCI doivent être consultées.

Après délibération, avec 8 voix contre et 6 voix pour, le conseil municipal décide à la majorité de se prononcer contre la création d'une Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**9) Enseigne bibliothèque :**

Comme évoqué lors d'un précédent conseil municipal, un devis est détaillé pour une enseigne à la bibliothèque, d'après notre maquette.

Devis de la Sté ALPHAPRIM 3 rue des Pierrettes 78200 MAGNANVILLE pour un montant de 936€ H.T., fourniture et pose.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide ce devis et autorise Monsieur le maire à le signer.

Dit que le montant est prévu au budget primitif 2015 de la commune compte 2184 opération 33.

### Tour de table :

- ✓ Monsieur Champagne informe que le rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement est établi, il est à la disposition des conseillers municipaux en mairie.
- ✓ Madame Szmiedt demande à Monsieur Broegg s'il est possible de mettre une information identique à celle du bulletin du mois de juillet, sur le site de la commune pour les administrés qui souhaitent transmettre leur adresse mail pour recevoir des informations municipales.  
Monsieur Broegg : ce sera fait.
- ✓ Monsieur Lemaire fait part du goûter du jeudi 8 octobre à 15h, les enfants déguisés ont défilés dans la cour de l'école. Des photos ont été faites lors de cet après-midi très agréable.
- ✓ Monsieur Lemaire informe que pendant les vacances scolaires, les agents techniques vont effectuer des déménagements dans l'école à la demande de la Directrice et afin de libérer la salle de motricité.
- ✓ Madame Barnabon s'interroge sur l'organisation des TAP, notamment pour les assurances des enfants.
- ✓ Monsieur Champagne informe que les sorties TAP sont organisées et encadrées par le personnel municipal de l'école. Il rappelle à Madame Barnabon le retrait de délégation au 14/09/2015.
- ✓ Monsieur Gélinau demande si l'ordre du jour du conseil municipal avec la date et l'heure peut être inclus dans les informations sur le site de la commune.
- ✓ Monsieur Broegg répond que cela sera fait et souhaite que les informations concernant les messages d'alerte de la Préfecture des Yvelines lui soient transmises pour les joindre aux informations du site.

### Dans la salle

- Une administrée demande des informations sur la construction d'une maison, chemin de la Villeneuve.  
Madame Szmiedt l'informe qu'il est impossible de lui apporter une réponse sur ce dossier qui fait l'objet de plusieurs recours reçus en mairie nous empêchant d'y répondre.  
Elle rappelle que le délai d'instruction d'un permis de construire permet de venir le consulter en mairie et l'invite à le faire si elle a des inquiétudes.
- Une administrée s'inquiète des travaux sur la place de l'église et de l'emprise des stationnements sur ce terrain.  
Madame Szmiedt lui répond que ces travaux empiètent un peu sur l'herbe mais ne défigureront pas la place. Des places de stationnement supplémentaires ont été créées et Madame Szmiedt espère qu'ensuit cela incitera les propriétaires des véhicules stationnant régulièrement sur les trottoirs de faire preuve de civisme pour la sécurité de tous.

- Un administré demande s'il serait possible de refaire la sortie, direction Mantes, l'ancienne route de Mantes (vers le chemin des Poulrières) car entre les cars, les camions et la pluie la route est très abimée.  
Madame Szmiedt prend note.

Clôture de la séance à 22h41